

Communiqué

L'association Vent De Loire qui œuvre pour la protection des sites emblématiques de notre région, la protection des paysages et du patrimoine, tout en prônant les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables (ENR), s'oppose à l'implantation d'éoliennes dans la région du Castelrenaudais.

Notre région située entre la Vallée de la Loire, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, et la Vallée du Loir, n'est pas un vaste plateau avec quelques bois comme l'a décrite le promoteur de la société ERELIA qui tente de vendre à tout prix ses machines aux élus de La Communautés de communes (CDC) du Castelrenaudais.

Notre région est belle et bien un écrin de verdure aux multiples vallons boisés recueillant châteaux, manoirs et moulins, parcourus de ruisseaux et de rivières se déversant ensuite dans la Brenne avant de rejoindre la Loire, le dernier fleuve « sauvage » de France....

L'association qui s'est opposée à de nombreuses reprises à ce projet depuis 2007 avait été conviée mercredi dernier à participer au Comité Local Eolien (CLE) phase obligatoire d'un projet de création d'une Zone de Développement Eolienne (ZDE).

Après avoir tenté par de nombreux courriers, depuis le 21 octobre 2008 date de la prise de compétence ZDE par la communauté de communes, d'avoir des informations sur l'avancement de ce projet nous avons enfin été informés que le dossier de ZDE était dans sa phase d'études avant dépôt en Préfecture, et que cette phase réglementée passait par des réunions publiques dont les dates, lieux et heures nous ont été officiellement communiquées lors de cette réunion, soit 3 heures avant la première réunion !

La réunion organisée le soir même à Saint Nicolas des motets a réuni suivant les organisateurs 137 personnes et celle organisée jeudi soir à Auzouer en Touraine 92, essentiellement grâce aux tracts distribués par l'association Vent de Loire qui en avait eu « vent » par un petit encart paru dans la NR du Vendredi précédent annonçant, à minima, ces deux manifestations.

Peu de personnes étaient informées de cet événement majeur, et du fait de l'impact que peut générer ce projet industriel hors normes à proximité de villages et au milieu d'un habitat dispersé, nous estimons que la communauté de communes se devait d'en faire une publicité bien plus large !

Malgré une projection trop technique longue et ennuyeuse, les participants venus du canton et de communes du Loir et Cher voisin, ont posé un grand nombre de questions pertinentes dont certaines comme les garanties de démontage en fin d'exploitation n'ont pas trouvé de réponse convaincante.

A la question économique concernant les avantages financiers pour notre région, le promoteur a indiqué que la location des terres se ferait dans le partage et serait de l'ordre de 3000 euros par Mégawatt installé. Les propriétaires terriens toucheraient donc pour une éolienne de 3,3Mw environ 7000 euros par an. Un dédommagement de 3000 euros serait également réparti entre le(s) propriétaire(s) riverain(s).... Le partage s'arrêtant là ! Concernant les avantages pour les communes de la CDC et du fait de la disparition de la Taxe Professionnelle, les promesses de compensation annoncées par la Société ERELIA n'ont pas été convaincantes.

De même, à la question sur les nuisances sonores pour des habitations se trouvant vraisemblablement à 500 m de ces machines, la réponse longue du promoteur n'a pas convaincu. Aussi a t'il promis d'emmener tous ceux qui le souhaitaient constater l'absence de bruit par eux même sur un parc éolien existant?

Au plan des paysages et de la protection du patrimoine, malgré des questions réitérées, les réponses ont été imprécises et renvoyées au prochain comité local éolien auquel notre association est invitée.

Nous nous sommes opposés à de nombreuses informations, erronées à notre sens, émises principalement par le représentant de la société ERELIA, mais pour ne pas encombrer ce débat écourté en raison d'une présentation longue, ces questions seront reprises lors du prochain comité local, qui sera alors un comité réduit et non une réunion publique. Peut être était-ce une façon de contourner certaines questions embarrassantes ...

Des spécialistes du patrimoine paysager ou de l'aviation civile ont souhaité être associés au Comité Local Eolien, à cela le président de la CDC a communiqué la liste des participants sans répondre à cette demande.

Ces réunions gérées par un médiateur soi-disant indépendant mais embauché par la Communauté de Communes, a précisé que les habitants seront informés par le biais du site internet de la CDC, avec la garantie de vérifier toutes les informations.

Nous tenons à préciser que notre participation à ce comité nous permet d'accéder à l'information, mais que nous gardons notre liberté de parole et d'information au publique. Nous rappelons notre opposition à ce projet industriel de 70 millions d'Euros, nous préconisons les économies d'énergie dans l'habitat principalement. L'association Vent De Loire a proposé au président de la CDC de réaliser un événement sur le canton afin d'informer et d'inciter les habitants à aller vers des économies d'énergie dans l'habitat

Il existe actuellement des prêts à taux 0%, pouvant aller jusqu'à 30 000 € et des réductions ou remboursements d'impôts allant jusqu'à 16 000 euros, incitant à effectuer des travaux, permettant de diviser par 5 les dépenses en énergie de chauffage, les économies ainsi réalisées remboursant souvent le prêt.

Cette opération, est susceptible de créer jusqu'à une centaine d'emplois, non délocalisables pour de nombreuses années, 60% du parc immobilier étant mal isolé.

Par contre concernant l'éolien industriel nous n'avons pas de réponses précises ou crédibles sur les réelles créations d'emplois.

Enfin nous avons attiré l'attention des élus et des participants sur la perte de valeur constatée du patrimoine immobilier, partout où des parcs éoliens se sont installés. Qui compensera cette perte de valeur ?

De nouveau en l'absence de Taxe professionnelle quels sont les avantages de la CDC et des deux communes intéressées de poursuivre ce projet.

Nous invitons les habitants à se rapprocher des élus pour avoir de plus amples informations.

L'association Vent De Loire, constituée de bénévoles qui mènent une action citoyenne, est à la disposition du publique pour de plus amples informations, vous pouvez la contacter à :

info@vent-de-loire.org voir également le site d'information : <http://eolien.info/>

Pour Vent De Loire
Le président
Pierre Teinturier